

Par l'équipe du Collectif Numéro 428

12 septembre 2018

www

Bougeons!

En marche pour le droit au logement!

C'est le 2 septembre dernier que le FRAPRU a donné le coup d'envoi à sa campagne De villes en villages pour le droit au logement, dans le cadre de laquelle des militantEs et des alliéEs du regroupement parcourront, d'ici le 29 septembre, les 550 km qui séparent Ottawa de Québec.

L'objectif de la campagne est triple : sensibiliser la population aux problèmes des ménages mal-logés, renforcer les solidarités et réclamer aux deux paliers de gouvernement davantage d'investissements dans le logement social.

Au Québec, plus de 244 000 ménages vivent dans un logement inadéquat, c'est-à-dire trop cher, trop petit, insalubre, mal adapté... Malgré ça, seulement 9953 logements sociaux ont pu être livrés au cours des cinq dernières années au Québec, tant le financement est insuffisant. Le FRAPRU estime qu'il faudrait 50 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans pour répondre, de manière durable, aux besoins les plus urgents.

Des journées thématiques sont prévues tout au long de la marche. L'une d'elles est organisée par le Collectif et le Front commun des personnes assistées sociales. Elle abordera le droit à un revenu suffisant et aura lieu le 23 septembre, sur le chemin qui mène de Trois-Rivières à Champlain.

... suite en page 2

Élections québécoises 2018

Vous avez dit pauvreté?

Est-ce que quelqu'unE aurait oublié d'annoncer au Collectif que la question de la pauvreté est maintenant chose du passé? En tout cas, c'est l'impression qu'on éprouve ces temps-ci en lisant les journaux et en écoutant les bulletins de nouvelles.

Légèreté

À mi-parcours de la campagne électorale, force est de constater que la lutte à la pauvreté et aux inégalités est encore une fois reléguée à l'arrière-plan. Il y a bien eu ici et là quelques annonces susceptibles d'alléger un peu le fardeau financier des personnes vivant en situation de pauvreté, mais rien en revanche pour améliorer significativement et durablement leurs conditions de vie. Dans un contexte où, bon an mal an, unE QuébécoisE sur dix n'arrive pas à couvrir ses besoins de base, cette situation montre bien la légèreté

avec laquelle notre société se préoccupe des droits humains.

Questionnaire

Comme c'est la même histoire à chaque élection, le Collectif a pris l'initiative de faire parvenir en juin un questionnaire aux quatre partis politiques actuellement représentés à l'Assemblée nationale, dans le but de faire connaître leurs engagements en matière de lutte à la pauvreté. Le questionnaire comprenait dix questions et portait sur l'aide sociale, Objectif emploi, le programme de revenu de base, le salaire minimum, les conditions de travail et les pensions alimentaires pour enfants.

Ces partis ont eu deux mois pour y répondre et le renvoyer au Collectif. Seulement deux d'entre eux, le Parti Québécois et Québec solidaire,

... suite en page 2



Les participantEs au point de presse du 7 septembre devant les bureaux du premier ministre.



suite de la page 1...

Consultez le site du FRAPRU pour connaître l'itinéraire et la programmation de la marche : www.frapru.qc.ca/category/marche2018/.

N'hésitez pas à aller encourager les valeureux marcheurs et marcheuses lors de leur passage près de chez vous. Ou mieux encore, joignez-vous à la marche sur quelques kilomètres!

suite de la page 1...

ont participé à l'exercice. Leurs réponses, reproduites telles quelles, sont consultables à l'adresse suivante : www.pauvrete.qc.ca/engagements-partis-2018/. Saluons au passage le Parti vert qui, même s'il n'avait pas été invité à le faire, a pris le temps de remplir le questionnaire du Collectif.

Point de presse

Dans l'espoir de voir la lutte contre la pauvreté devenir un enjeu électoral incontournable, treize personnes en situation de pauvreté, venant de différentes régions, ont tenu un point de presse vendredi dernier à Québec, devant les bureaux qu'occupera le ou la futurE chef du gouvernement. La veille, ces personnes avaient pris part à la formation « Prendre la parole publiquement, c'est prendre sa place! », organisée conjointement par le Collectif et le Centre Saint-Pierre.

Durant le point de presse, les personnes ont invité, chacune à leur façon, les partis politiques à oser parler de lutte contre la pauvreté, à débattre des meilleurs moyens pour mener cette lutte et à s'inspirer de leurs propositions. Malheureusement, sur place, il n'y avait aucun média et qu'une candidate. Un vidéaste a enregistré leurs interventions, que l'on peut visionner à l'adresse qui suit : https://tinyurl.com/pointdepresse.

Un devoir

Certes, les partis peuvent encore renverser la vapeur d'ici le 1^{er} octobre, jour du scrutin. Les médias pourraient aussi les y aider, notamment en abordant le sujet de la pauvreté et des inégalités lors des débats des chefs.

Éliminer la pauvreté, c'est un devoir de société. Tous et toutes doivent y voir, à commencer par ceux et celles qui aspirent à gouverner.

Un nouvel indicateur de sortie de la pauvreté

Depuis 2015, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) calcule chaque année le taux horaire d'un « salaire viable » au Québec. Mesuré pour trois types de ménages et selon différentes localités ou régions, le salaire viable doit permettre aux travailleurEs à temps complet (37,5 heures par semaine) non seulement de couvrir les besoins de base reconnus, mais de sortir de la pauvreté. Pour 2017, l'IRIS évaluait le salaire viable à 15,04 \$ l'heure pour une personne seule (moyenne pondérée).

Cette année, l'IRIS a décidé de renouveler la formule en calculant ce que devrait être un revenu viable. À l'image du salaire viable, le revenu viable est un indicateur qui vise à identifier un seuil de sortie de pauvreté. Proche parent de la Mesure du panier de consommation (MPC), qui détermine le revenu disponible nécessaire pour combler les besoins de base (nourriture, vêtements, loyer, transport, autres biens et services), le revenu viable indique le montant annuel

dont une personne a besoin pour disposer « des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, art. 2). L'IRIS évalue le revenu viable pour une personne seule à 24 940 \$ en 2018 (moyenne pondérée).

Comme mesure de sortie de la pauvreté, le montant du revenu viable peut étonner par sa hauteur. Depuis quelque temps, le gouvernement du Québec laisse entendre que le « seuil de pauvreté » s'établit à partir de la MPC (18 173 \$/année) et qu'une fois atteint ce seuil, une personne n'est plus jugée comme étant pauvre. L'IRIS montre bien qu'une telle interprétation est erronée, car la MPC ne s'appuie que sur la couverture des besoins de base et laisse dans un état de précarité les personnes dont le revenu s'élève à la même hauteur. La différence de 8 401 \$ qui sépare le revenu viable et la MPC montre l'écart entre la couverture des besoins de base et la

sortie de la pauvreté. Lorsque l'on compare le revenu annuel des personnes assistées sociales (9 641 \$) et le revenu viable, l'écart se creuse davantage, pour s'élever à 16 933 \$.

Pour l'IRIS, la définition d'un revenu viable est « l'occasion de penser de manière lucide à une réelle lutte contre la pauvreté, mais aussi aux normes minimales du travail ». Pour ce faire, il faudrait que se réalisent deux revendications du Collectif : une augmentation substantielle des protections publiques et une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure.

Vivre sans peur du lendemain, sans craindre les dépenses imprévues, exige que chaque personne puisse compter sur un revenu qui surpasse la simple satisfaction des besoins de base. Accorder le minimum revient à accepter la pauvreté. Or, faut-il le rappeler, il existe une loi qui nous enjoint collectivement de tendre vers un Québec sans pauvreté.

Pour lire la note de l'IRIS : https://tinyurl.com/revenu-viable



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

www.pauvrete.qc.ca

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvreté.qc.ca